

à Saint-Christophe, le 25 février 2025.

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe se réunira,

LE 5 MARS 2025 À 20 H 00
SALLE DU CONSEIL
MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE
11, ROUTE DE MARANS
17220 SAINT-CHRISTOPHE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 ;
- Autorisation de cession d'une portion d'une parcelle située chemin du Moulin des Rompis ;
- Autorisation d'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°17 ;
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Saint-Christophe pour l'année 2025 ;
- Attribution d'une subvention de participation au Centre Départemental d'Information Jeunesse pour l'année 2025 ;
- Autorisation de mises à disposition de locaux municipaux pour la saison 2025-2026 ;
- Renouvellement de l'adhésion à la centrale de référencement de fournisseurs de produits et de services de restauration AESTERA pour l'année 2025 ;
- Renouvellement de l'adhésion à l'association « Les Maires pour la planète » pour l'année 2025 ;
- Renouvellement de l'adhésion au FREDON de la Charente-Maritime pour l'année 2025 ;
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des marchés publics d'Aquitaine pour l'année 2025 ;
- Ouverture de poste permanent à temps complet ;
- Information relative à la mise à disposition d'un agent ;
- Autorisation de mandat et lancement de la procédure de convention de participation relatifs à la protection sociale complémentaire – risque santé – avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime ;
- Autorisation de gratification d'un stagiaire en immersion ayant exercé entre le 06/01/2025 et le 31/01/2025 ;
- Autorisation d'accueil de stagiaire en immersion et fixation des conditions de gratification ;
- Fixation des taux de contributions directes locales pour l'année 2025 ;

- Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe des locaux commerciaux de l'année 2024 ;
- Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la commune de l'année 2024 ;
- Affectation de résultat du budget annexe des locaux commerciaux de l'année 2024 pour l'année 2025 ;
- Affectation de résultat du budget principal de la commune de l'année 2024 pour l'année 2025 ;
- Adoption du budget primitif annexe des locaux commerciaux de l'année 2025 ;
- Adoption du budget primitif principal de la commune de l'année 2025 ;
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal ;
- Informations diverses.

Le Maire,
Philippe CHABRIER.